



ATTESTATION — QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Article L. 231-2 et articles D. 231-1-1 à D. 231-1-4-1 du code du sport

Le questionnaire de santé est confidentiel : vous le remplissez chez vous et vous le conservez. Il n'est **pas** remis au club. Seule la présente attestation, datée et signée, est à joindre au dossier d'inscription.

Remplissez uniquement le cadre qui vous concerne.

Si vous avez répondu OUI à au moins une question, cette attestation ne suffit pas : vous devez fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido** (datant de **moins de 6 mois** pour un mineur), établi après présentation du questionnaire renseigné à votre médecin.

1. ADHÉRENT MAJEUR — QUESTIONNAIRE « QS-SPORT » (CERFA N° 15699*01)

Je soussigné(e)

né(e) le, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « QS-Sport » (Cerfa n° 15699*01) et avoir répondu **NON à chacune des rubriques**.

Je reconnais que les réponses formulées relèvent de ma seule responsabilité, et je m'engage à consulter un médecin si ma situation venait à changer en cours de saison.

Fait à le

Signature

.....

2. ADHÉRENT MINEUR — QUESTIONNAIRE DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'enfant, né(e) le

.....

atteste que le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (annexe II-23 du code du sport) a été renseigné conjointement avec mon enfant, et que **chacune des rubriques a donné lieu à une réponse négative**.

Fait à le

Signature du représentant légal

.....

Rappel de la réglementation — *Majeurs* : un certificat médical est exigé lors de la première licence, puis tous les trois ans ; les années intermédiaires, cette attestation le remplace si toutes les réponses au QS-Sport sont négatives. *Mineurs* : le certificat médical n'est plus exigé (décret n° 2021-564 du 7 mai 2021) ; l'attestation du représentant légal suffit si toutes les réponses sont négatives.

Examens de grades dan (FFAB) : un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de l'aïkido, datant de moins d'un an, reste obligatoire.

Aïkido Kannagara — Gymnase Maurice Baquet, Mail des Graviers, 78280 Guyancourt — kannagara.fr